

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 95

Artikel: Suffrage : objectif 72

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

Suffrage

OBJECTIF 72

Sous ce titre, l'Association cantonale pour le suffrage féminin vient de faire paraître un petit bulletin destiné à marquer les dix ans de suffrage sur le plan communal et cantonal dans le canton de Neuchâtel.

Après avoir remercié les électeurs de 1959, à qui elles doivent l'égalité politique et souhaité que la collaboration entre hommes et femmes s'intensifie encore à l'avenir, Mme Ruth Schaer-Robert, présidente de l'Association, rappelle que sur le plan suisse les femmes ne sont pas encore considérées comme des citoyennes à part entière pouvant participer à l'adoption des lois auxquelles elles doivent pourtant se soumettre ; elle explique ce que signifie « Objectif 72 » :

« Ce titre exprime à la fois un vœu et la ferme volonté de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour en activer la réalisation : qu'en 1972 au plus tard, toute discrimination basée sur le sexe soit éliminée de nos institutions suisses et que les hommes et les femmes conscients de leurs responsabilités puissent, ensemble, contribuer à la prospérité de notre pays et au bien-être de notre peuple dans le respect effectif des droits humains et des libertés fondamentales, sans lequel il n'y a pas de véritable démocratie. »

L'iniquité d'un monde où les milieux féministes lorsqu'ils ont été connus la nouvelle position du Conseil fédéral dans la question de la signature de la Convention européenne des Droits de l'homme :

« N'avait-il pas, en effet, dans ses précédentes prises de position concernant la ratification de cette Convention, en particulier en 1962 par l'organe de M. le conseiller fédéral Wahlen, puis en 1965 et derechef en 1966, toujours déclaré que le défaut de suffrage féminin était un des obstacles les plus sérieux à une adhésion de la Suisse et que, plutôt que d'y adhérer en formulant une réserve sur ce point, il était préférable de surseoir à la signature jusqu'à ce que le suffrage féminin soit introduit dans la majorité des cantons et au plan fédéral. »

Mais voici que, dans un volumineux rapport à l'Assemblée fédérale sur la Convention de sau-

garde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, portant — 6 ironie ! — la date du 9 décembre 1968, veille du vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme célébrée dans le monde entier, le Conseil fédéral s'efforce à grand-peine de démolir ses propres arguments et conclut finalement que la décision de signer et de ratifier la Convention européenne ne devrait pas être retardée plus longtemps. »

Le Conseil fédéral veut s'associer aux efforts déployés sur le plan international pour faire respecter les Droits de l'homme ! Comme nous le disions dans un petit article il y a quelques mois, sa politique relève du principe : « Ne faites pas aux autres ce que nous faisons aux nôtres ! » Nos autorités nous expliquent à leur façon comment nous devrions comprendre cette signature : « Non comme une renonciation, mais plutôt comme la manifestation d'une volonté d'agir pour supprimer les situations de fait ou de droit qui sont à l'origine de ces réserves. Ceci vaut, en particulier, pour la question des droits civiques de la femme, ainsi que pour celle des articles d'exception. »

Et Mme Schaer, dans la suite de son commentaire, s'exprime en ces termes :

« C'est là se payer de mots. On sait bien, en effet, que le Conseil fédéral est dénué de tout pouvoir en matière de suffrage féminin, puisqu'ainsi qu'il en a décidé, une révision de la Constitution fédérale est nécessaire pour accorder les droits politiques aux femmes et qu'une telle révision ne peut se faire que si elle est acceptée par la voie de la votation « populaire » à laquelle seuls les hommes participent. »

Ce que l'on voudrait savoir, c'est ce que le Conseil fédéral a fait au cours de ces dernières dix années et depuis que la Suisse est membre du Conseil de l'Europe, et ce qu'il pense réellement faire dans le proche avenir pour éliminer toute discrimination entre hommes et femmes non seulement sur le plan politique, mais partout où cela est nécessaire, en commençant par l'administration fédérale où cette discrimination paraît être de règle ainsi qu'on a pu s'en rendre compte en lisant les commentaires de la presse relatifs à la position des PTT à l'égard de leur personnel féminin. »

GENÈVE

Le Centre social protestant a quinze ans

Le Centre social protestant même en mars une campagne financière indispensable pour assurer la couverture d'un budget de 620 000 francs pour 1969, soit cinquante fois plus qu'à son début, en 1954.

Ouvert à tous sans distinction, le Centre social protestant met à disposition du public trente-deux collaborateurs qualifiés représentant dix professions, aptes à traiter les problèmes les plus divers, d'ordre individuel et collectif. Constamment à l'écoute des problèmes humains, le CSP a créé au cours des années un équipement très varié : service social et juridique, centre de vacances, service de placement, accueil des étrangers, loisirs pour personnes âgées, vestiaire, récupération, etc. Organisme privé ouvert à tous, le Centre social protestant doit pouvoir compter sur l'appui de la population pour continuer à assumer son rôle de service social non spécialisé, souple dans ses méthodes, original dans ses modes d'action.

Pour faire face à sa tâche — plus de 1600 nouveaux dossiers ouverts en 1968 — le CSP doit assurer avec l'appui du public les dix dixièmes d'un budget de 620 000 francs. Il est urgent que le nombre des donateurs augmente pour le faire vivre et durer, au service de tous (CCP 12-761).

VAUD

La Lessive du soldat

Bien qu'atteinte d'un deuil cruel, Mme G. Duboux-Fonjallaz a tenu d'ouvrir, le 29 janvier, l'assemblée de la Lessive du soldat (ancienne Lessive de guerre) tenue au Carillon, en présence de plusieurs officiers supérieurs et de représentants de la Ville de Lausanne. On sait que l'institution, créée en 1919, poursuit sa tâche parce que nombre de soldats n'ont pas de famille pour laver et entretenir leur linge, que nombre de recrues, venues de l'étranger, n'ont personne pour leur rendre ce service. Au cours de l'année, la Lessive du soldat a reçu des sacs de linge de 98 soldats, a lavé 6836 pièces, en a remplacé 762.

En fin de séance, M. Bondallaz, remplaçant M. M. Chantre, d'Aubonne, a évoqué le travail de sape fait en Europe occidentale par la Chine communiste, notamment par la distribution de stupéfiants à la jeunesse. Les Jeunesse progressistes, partout où on les repère, font un méthodique travail de destruction. S. B.

VAUD

Charles Secrétan, Evelyn Sullerot et...

les groupements patronaux continuent à patauger

Charles Secrétan et Evelyn Sullerot ? Curieuse idée, direz-vous, de réunir deux personnalités aussi différentes et séparées par plusieurs générations ! Pourtant ce grand philosophe vaudois du siècle dernier demanda, lui aussi, les droits civiques et politiques pour la femme, une meilleure instruction pour les filles, une formation professionnelle sérieuse et la considération à laquelle peut prétendre toute personne (homme ou femme) en tant qu'être humain.

Charles Secrétan écrivit un essai intitulé « Le droit de la femme » paru d'abord dans la « Revue philosophique de la France et l'étranger ». Ce texte d'une soixantaine de pages eut tant de succès qu'il fut réédité à plusieurs reprises. La quatrième édition, que je possède, date de 1888. J'y ai trouvé ce passage qui pourrait fort bien servir d'épigramme à Evelyn Sullerot, car c'est un sujet qui lui tient à cœur : « ... il (l'homme) lui abandonnera volontiers la dentelle et la couture, où les salaires sont chétifs. L'HOMME, en un mot, FAIT TOUS LES MÉTIERS QU'IL LUI PLAIT. LA FEMME FAIT CEUX QU'IL LUI LAISSE... »

Dans « Histoire et sociologie du travail féminin », qu'on ne saurait cesser de lire et de citer, Evelyn Sullerot revient souvent sur le fait que le travail méprisable est réservé à la femme ou — ce qui revient au même — le travail exécuté par la femme est méprisable, peu considéré et par conséquent mal payé. En revanche, dès qu'un métier devient lucratif, l'homme s'en empare, dès qu'il cesse de l'être, il l'abandonne.

L'ART DE PATAUGER

Ce petit billet était déjà écrit lorsqu'un nouveau communiqué des « Groupements patronaux vaudois » m'est tombé sous les yeux. On se souvient peut-être de celui que « Femmes suisses » a publié en extenso dans son numéro de décembre, intitulé « Tant pis pour la convention n° 100 ». Ce long assemblage de propos antiféministes avait suscité des réactions dans plusieurs journaux, ainsi que dans le tract socialiste des dernières élections. Et voici que le rédacteur responsable des Groupements patronaux déclare, en réponse aux attaques dont son premier communiqué a été l'objet :

... Quant à la question des salaires dans l'enseignement public, elle a été reprise et approfondie. Les problèmes ne sont pas résolus par l'introduction du principe de l'égalité. La profession de maîtresse d'école est devenue plus attrayante ; tant mieux pour les femmes qui l'exercent et pour les jeunes filles qui s'y destinent ! Ce succès est une bonne chose en elle-même ; et ce n'est pas un envenîment de la noble fonction par les femmes qu'il faut craindre, mais bien la désertion — très réelle — par les hommes. Déjà l'on cite des cas d'instituteurs quittant le métier, déjà la proportion des garçons inscrits aux examens d'entrée à l'Ecole normale s'affaiblit. Les instituteurs sont indispensables ; il est absolument nécessaire de créer les conditions sociales qu'ils méritent.

La revalorisation souhaitable de la fonction de maître d'école ne dépend pas seulement du salaire ; chacun s'en rend bien compte. Mais l'aspect matériel a quand même une importance primordiale. Or, comment offrir des traitements permettant d'améliorer le recrutement, sans rétablir du même coup la discrimination, ni compromettre des finances cantonales déjà obérées ? Le vrai problème est là.

Les idéalistes voudront bien pardonner à ceux qui se préoccupent des réalités avant tout.

Une fois de plus, l'HOMME FAIT TOUS LES MÉTIERS QU'IL LUI PLAIT, et lorsqu'un métier peut être exercé aussi bien par une femme que par un homme, il ne lui plaît plus, il est dévalorisé !

Simone Chapuis-Bishof

Femmes peintres, sculpteurs, décorateurs

Mme Louba Buenzod, artiste peintre à Lausanne, après avoir présidé la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs, décorateurs et la section vaudoise, Mme Reuter-Jund, membre d'honneur, qui a été en 1903 l'auteur de l'affiche pour la première exposition des Femmes peintres, à la Grenette. C'était l'époque héroïque avec les Nora Gross, les Jeanne Laurent, les Lina Gloor, qui osèrent grouper les femmes peintres — puisque les hommes ne les voulaient pas et encore aujourd'hui ne les acceptent pas dans leur association.

La section a le plaisir de compter de jeunes éléments qui participent efficacement à sa vie.

Madame Adrienne Jeannet-Nicolet

L'Union des femmes de Lausanne est en deuil, Mme Adrienne Jeannet-Nicolet, sa présidente d'honneur, est décédée en février dernier, après de nombreuses années de maladie.

Courageuse pionnière sociale, artiste d'une grande culture, femme au cœur généreux, elle a mis toutes ses forces et ses dons au service de l'œuvre d'émancipation et d'éducation de la femme suisse. Présidente de l'Union des femmes pendant 15 ans, rédactrice du bulletin féminin, elle a dirigé le Bureau de conseils juridiques gratuits pendant une trentaine d'années, ainsi que le Bureau d'aide aux mères. Elle faisait également partie du comité de la Maison de vacances d'Ollon.

Membre de plusieurs commissions fédérales, elle lutta contre l'alcoolisme, contre le divorce et pour les droits féminins, jusqu'à la limite de ses forces. Aucun problème qui concerne la femme ne lui était étranger.

E. Charles

Mme Adrienne Jeannet ne s'est pas contentée de servir la communauté sur le plan local : présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses pendant les années de guerre, elle a donné sans compter son temps et ses forces à une époque où le travail ne manquait pas et où beaucoup de femmes ont dû et su prendre leurs responsabilités. Elle allait le sens pratique à l'idéalisme dans la divorce dans l'être humain. Elle a su mettre elle-même en pratique ce qu'elle ressentait comme l'idéal féminin et qu'elle a exprimé dans sa préface au rapport du troisième congrès féminin tenu à Zurich en septembre 1946 :

« Les femmes doivent s'appliquer à rendre la concorde possible et permanente entre les peuples. Les femmes doivent combattre l'égoïsme humain, la passion humaine, l'ignorance humaine. Elles doivent ranimer la dernière étincelle d'humanité de notre espèce et doivent répandre autour d'elles du savoir et de l'amour. »

Rolande Gaillard

Cours de recyclage rapides pour secrétaires et sténodactylographes

Dans quelques semaines débiteront à Lausanne des cours de recyclage rapides pour le personnel de secrétariat, organisés par la Société des jeunes commerçants et l'Institut sténographique suisse Dupleix.

Ces cours de recyclage doivent intéresser un certain nombre de femmes désirant reprendre, pour diverses raisons, une activité à temps partiel, temporaire ou complet (enfants élevés, veuvage, divorce, problèmes financiers à résoudre, etc.) et qui n'ont pas répondu aux offres d'emploi, n'ayant plus travaillé dans un bureau depuis 10, 15, voire 20 ans. Ces personnes, animées d'un réel désir de bien faire, et par conséquent consciencieuses, seront heureuses de savoir que de tels cours vont s'ouvrir à Lausanne (probablement après Pâques, tout dépendra du nombre d'inscriptions).

Il est indispensable d'insister sur le fait que ces cours seront suivis par d'anciens secrétaires ou sténodactylographes qualifiés. Il ne s'agit donc pas de cours pour débutantes, de tels cours existant par ailleurs.

Les cours seront donnés à raison d'une à trois demi-journées par semaine, et s'échelonnent sur plusieurs semaines, selon la faculté de réadaptation et de recyclage des intéressées.

La question financière ne doit pas retenir celles qui désirent s'inscrire, car il existe un fonds pouvant leur venir en aide en cas de nécessité.

In memoriam

Mme Laure Miéville-Chavannes, décédée à Lausanne, le 15 février, à l'âge de 74 ans, était une fidèle habituée des séances du Suffrage féminin. Cette femme charmante, extrêmement cultivée, sensible, était la veuve du philosophe Henri Miéville, qui a enseigné à l'Université de Lausanne ; elle a été sa fidèle collaboratrice.

Mme Miéville a donné à la Faculté des lettres un cours sur l'art hindou et à l'Ecole Vinet, des cours sur l'art. C'était un membre du groupe lausannois des Femmes libérales et du comité de l'Entraide aux chômeurs non manuels.

Reconnaissance

Les féministes ont eu ou auront une pensée de reconnaissance pour l'avocat Maurice Baudat, disparu le 23 février, après avoir pratiqué le barreau à Lausanne pendant 55 ans.

C'est sous sa présidence, en 1936, que le Comité libéral lausannois accueillit dans son sein une femme libérale et c'est lui qui a fait voter, le 30 mars 1939, par l'assemblée du parti, une modification des statuts admettant les femmes au même titre que les hommes. Toujours, il les a encouragées à exercer leur influence dans la vie politique, bien avant qu'elles obtiennent le droit de vote en 1959.

Le Lyceum

Le groupe vaudois du Lyceum-Club suisse a tenu le 7 février, son assemblée générale sous la présidence de Mme Simone Jacquot-Dubois, qui est aussi présidente du Lyceum suisse ; il déplore le peu d'intérêt que le public lausannois a apporté à la galerie d'art du club, qui sera désormais réservée aux membres.

Quarante-sept Suissesses ont participé, l'an passé, au congrès international d'Helsinki, au cours de juin. Les présidentes des cinq sections ont présenté leurs rapports, qui témoignent de l'activité intéressante de la société. La section sociale a accepté le parrainage d'un écolier tibétain.

Le Club fait preuve, sous l'énergie impulsion de Mme Jacquot, d'une belle activité toujours menée avec une souriante bonne humeur

B.

Groupe autonome d'infirmières cherche

directrice à plein temps

infirmière diplômée, protestante, capable de gérer un bureau avec compétence, souplesse et compréhension. Logement assuré. Date d'entrée à convenir, salaire à discuter. Faire offre manuscrite sous chiffre 000, à l'administration de Femmes suisses, avenue Louis-Aubert 19, 1206 GENÈVE.

MEMENTO

NEUCHÂTEL

Lyceum-Club, Ecluse 40 : dimanche 23 mars, 17 h., concert de musique de chambre avec Brigitte Buxtorf, flûtiste, Pierre Wavre, flûtiste, et Jean Goverts, claveciniste.

LAUSANNE

Lyceum-Club, rue de Bourg 15 : vendredi 21 mars, 16 h. 30, causerie de Marianne Mercier-Campiche : « Présentation du théâtre de Claudel. »



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Rue Pierre-Fatio 17

Genève

Tél. (022) 35 30 31

Membre de la FREC



Ecole pédagogique privée

FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

● PREPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous